Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal
Québec

TABLEAU RÉSUMANT LES INDICATIONS POUR LE PORT UNIVERSEL DU MASQUE DE PROCÉDURE
TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ (TS) ET MEMBRES DU PERSONNEL, BÉNÉVOLES, VISITEURS, PROCHES-AIDANTS (PA), USAGERS

Hôpitaux de soins aigus (HSCM, Hôpital Jean-Talon et Hôpital Fleury)

Secteurs	Types de soins/services	Port du masque de procédure	Précisions
Unités d'hospitalisation	**Unités de soins généraux et spécialisées, incluant :** - Postes infirmiers ouverts où il y a contact avec les usagers - Corridors des unités de soins - Autres services présents sur une unité de soins (ex : IGES, physiothérapie, ergothérapie, services sociaux, etc.)	**Obligatoire**	Lors d'une éclosion COVID-19 : l'APR N95 pourrait être requis en remplacement du masque de procédure, selon les directives du service PPS
	Unités de santé mentale à HJT	**Facultatif** sur l'unité **Obligatoire** pour tous dès la sortie de l'unité	Dès qu'une personne quitte l'unité, elle doit porter un masque de procédure pour circuler dans l'hôpital
	Salles de pause et postes infirmiers fermés	**Facultatif**	
Secteurs ambulatoires	Hémodialyse HSCM et Bois-de-Boulogne Cliniques externes et services diagnostiques (ex. : imagerie, hémodynamie, endoscopie, etc.) - Incluant salles d'attente	**Obligatoire**	Lors d'une éclosion COVID-19 : selon les directives du service PPS, l'APR N95 pourrait être requis en remplacement du masque de procédure
Secteurs non cliniques et administratifs	Aux entrées des hôpitaux	**Obligatoire**, dès l'arrivée	
	Cafétérias, laboratoires, pharmacies, bureaux fermés ou autres endroits non fréquentés par les usagers	**Facultatif**	
	Services ou corridors administratifs où il y absence d'usagers (ex. : services alimentaires, secteurs de l'hygiène et salubrité, services techniques, informatique, archives et tout autre service)		
	Salles de rencontre et salle de formation		

L'établissement peut prendre la décision d'instaurer le port universel du masque selon l'épidémiologie locale ou dans des certaines circonstances particulières.
Lorsque le masque n'est pas requis, le choix individuel de le porter doit être respecté.